



**Marché des Saveurs-Produits du Terroir
des 21 septembre 2025 (10h à 19h) et 22 septembre 2025 (10h à 17h)**

Inscription & Contrat d'exposant

Raison sociale :

Nom :

Prénom :

Rue et No :

NPA / Localité :

Tél, Fax, tél. portable :

E-Mail / Site internet :

Je commande :

Surface : m² (.....m x.....m /longueur x largeur)

à l'extérieur

CHF 9.-- / m²

à l'intérieur

CHF 12.-- / m² (max. 4m de long et 3m de large)

Pavillon pas autorisé à l'intérieur

Electricité oui CHF 15.-- forfaitaire / pour quelle raison :

non

Les emplacements des stands, à l'extérieur comme à l'intérieur, se feront selon l'ordre d'arrivée des inscriptions écrites. En plus, les places à l'intérieur étant limitées, elles seront attribuées à des exposants nécessitant impérativement un couvert. Dans la mesure du possible, le souhait d'emplacement de l'exposant sera respecté mais pas garanti.

Le montant dû sera facturé avec la confirmation d'inscription, payable en une fois le 31 juillet 2025. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de mauvais temps ou d'annulation tardive par l'exposant.

Attention : le comité d'organisation du Marché des Saveurs est le seul organe à décider de l'acceptation et de l'emplacement des exposants. Aucun recours ne sera accepté.

Par sa signature, l'exposant/e confirme avoir pris connaissance et accepte le règlement annexé.

Remarques :

.....

.....

Lieu, date

Signature :.....

Adresse de renvoi de l'inscription :

Sandra Tazzer, Jonchères 13, 2022 Bevaix / E-mail : sandra.tazzer@suissetec.ch



Comité de contrôle et de sélection – Edition 2025

L'inscription au Marché des Saveurs ne pourra être enregistrée que si elle comprend ci-dessous les indications précises des produits et/ou prestations exposées. **En effet, les organisateurs se réservent le droit de demander à l'exposant de retirer le matériel ou les produits non autorisés de son stand.**

Description des produits / prestations

L'exposant soussigné certifie que les produits/prestations exposés lors du Marché des Saveurs des 21 et 22 septembre 2025, sont conformes aux indications données et que leur fabrication, leur conditionnement et leur publicité sont en accord avec les législations en vigueur.

Lieu, date :

Signature :

.....

.....